






Informations de base	
<b>2019/2071(DEC)</b> DEC - Procédure de décharge Décharge 2018 : Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) <b>Subject</b> 8.70.03.08 Décharge 2018	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire		BRUDZISKI Joachim Stanisaw (ECR)	07/10/2019
			Rapporteur(e) fictif/fictive NOVAKOV Andrey (EPP) WOLTERS Lara (S&D) GHINEA Cristian (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (GUE /NGL)	
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales		ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP)	18/09/2019
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Budget		OETTINGER Günther	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316 	
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		

02/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0033/2020	
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
13/05/2020	Décision du Parlement		
13/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2019/2071(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00857

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.867	06/12/2019	
Avis de la commission	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">EMPL</span>	PE642.930	22/01/2020	
Amendements déposés en commission		PE645.048	31/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0033/2020	02/03/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0110/2020	13/05/2020	Résumé
<b>Conseil de l'Union</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif complémentaire	05761/2020	06/02/2020		
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2019)0316 	27/06/2019		

Acte final
Budget 2020/1949 JO L 417 11.12.2020, p. 0336

# Décharge 2018 : Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)

2019/2071(DEC) - 13/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2018 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 607 voix pour, 83 contre et 3 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

## **États financiers de l'Agence**

Le budget final de l'Agence pour l'exercice 2018 s'élevait à 15.425.700 EUR, soit une diminution de 1,47 % par rapport à 2017.

## **Gestion budgétaire et financière**

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2018 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 99,58 %, soit une augmentation de 3,55 % par rapport à 2017. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est élevé à 67,81 %, ce qui représente une baisse de 4,42 % par rapport à 2017.

## **Reports**

Le Parlement a noté avec regret que, selon le rapport de la Cour, les reports à 2019 pour les dépenses administratives s'élevaient à 35 % (contre 40 % en 2017), tandis que pour les dépenses opérationnelles, ils atteignaient 46 % (contre 40 % en 2017), ce qui est en contradiction avec le principe budgétaire d'annualité.

## **Autres observations**

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, le personnel, les marchés publics et la prévention des conflits d'intérêts.

En particulier, ils ont noté que :

- l'Agence a adopté en 2018 un nouveau cadre pour ses indicateurs clés de performance;
- l'Agence a mis en œuvre 93 % de son programme de travail annuel;
- le programme stratégique pluriannuel 2014-2020 de l'UE-OSHA a été prolongé jusqu'en 2023;
- le 31 décembre 2018, le tableau des effectifs a été pourvu à 100 %, avec 40 agents temporaires (AT) nommés sur les 40 AT autorisés dans le cadre du budget de l'Union;
- des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre un équilibre entre les sexes parmi les cadres supérieurs (trois hommes et une femme) et au sein du conseil d'administration (42 hommes et 35 femmes).